

**Délibération n°2023-091 du 26 juillet 2023**  
**Portant sur l'autorisation de signature d'une convention financière pour la**  
**reprise du CET d'un agent partant en mutation**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 43	POUR : 43
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 12 Absents : 7	Exprimés : 43	

**Présents** : MM. GUYONNET, SIMONET V, GRASS, VENTENAT, GRANGE, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

**Excusés** : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, ÉCHEVARNE, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, DUBSAY.

**Absents** : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance** : David GRANGE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

L'agent responsable du service « Assainissement » dispose d'un Compte Épargne Temps de 20 jours.

Dans le cadre de la mutation, il convient d'autoriser le Président à signer une convention avec sa nouvelle collectivité afin de l'indemniser pour la reprise du Compte Épargne Temps.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention annexée ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget « Assainissement ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 03 août 2023  
Pour copie conforme, le 03 août 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**David GRANGE**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230726-2023-091-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2023  
Date de réception préfecture : 03/08/2023